

## CONVOCAATION

Dampierre, le jeudi 26 mars 2015

Madame, Monsieur, Cher Adhérent,

Vous êtes cordialement invité à l'assemblée générale ordinaire de notre association, l'Union des Amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, qui aura lieu le **samedi 18 avril 2015 à la salle des fêtes, 2, rue du Clos Saint-Jean à Boullay-les-Troux.**

### Ordre du jour :

09h55 : les adhérents individuels élisent leurs représentants au Conseil d'Administration,

10h00 : Assemblée Générale ordinaire :

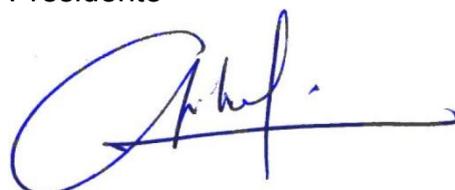
1. Rapport d'activités 2014 ;
2. Rapport financier 2014 ;
3. Election des membres du Conseil d'Administration ;
4. Orientations et perspectives 2015 ;
5. Questions diverses.

**Cette assemblée générale sera suivie vers 12 heures d'un apéritif convivial.**

Nous remercions les présidents des associations membres de relayer cette invitation à leurs propres adhérents.

Bien cordialement.

Catherine GIOBELLINA  
Présidente



- PJ :** - un formulaire de pouvoir  
- un formulaire d'adhésion pour l'année 2015

.../...

## POUVOIR

Je, soussigné(e).....

Représentant l'association<sup>(1)</sup> ..... Donne  
pouvoir à M.....

Pour voter les résolutions en mon nom au cours de l'Assemblée Générale du samedi 18 avril  
2015

Signature

Fait à ....., le.....



## BULLETIN D'ADHESION 2015

Je soussigné (e) ..... représentant l'association<sup>(1)</sup>  
..... déclare adhérer à l'Union des Amis du Parc  
naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

- Adhésion<sup>(2)</sup> pour une association, minimale : 40€, bienfaiteur : 50€ et plus ;
- Adhésion<sup>(2)</sup> individuelle, minimale : 10€, soutien : 32€, bienfaiteur : 64€ ;
- Abonnement à « **Liaison** » d'Ile de France Environnement : 20€.

Adresse postale :

.....  
.....

Courriel : .....

Date ..... Signature .....

Paiement par chèque uniquement à rédiger à l'ordre de l'Union des Amis du Parc naturel régional de la Haute  
Vallée de Chevreuse et à renvoyer à Monsieur Claude CHAPUIS 2, rue des jardins, 78 470 SAINT-LAMBERT  
DES BOIS

(1) Si vous adhérez en tant qu'individuel, rayez la mention inutile.

(2) Conformément aux statuts de l'Union, l'adhésion initiale est soumise à l'avis du Conseil d'Administration avec fourniture d'une copie des statuts  
pour les associations.